

Rapport de gestion 2025



Table des matières

1. Organisation du groupement

Présentation	2
Visions et buts du Groupement	3
Carte et chiffres clés	4
Organes du Groupement et gouvernance	6
Personnel	7
Comité	8
Assemblées générales	10
Gestion financière, bilan et comptes 2025	12
Représentations du comité	16
Groupes d'intérêt	17

2. Gestion de projets forestiers

Gestion de projet sylvicoles	20
Carte des travaux réalisés en 2025	22
Bois-énergie Veveyse	24
Fonds de soutien aux projets forestiers régionaux	26
Projets soutenus	28
Rôle du groupement et du garde forestier pour les propriétaires de forêts publiques	29

3. Gestion et suivi sylvicole détaillé pour chaque propriétaire

Blonay – Saint-Légier	32
Chardonne	33
Corseaux	34
Corsier-sur-Vevey	35
Jongny	36
La Tour-de-Peilz	37
Vevey	38
Les faits marquants 2025 par fonction forestière	39

1. Organisation du groupement



Présentation

Le Groupement forestier de la Veveyse (GFV) est une corporation de droit public fondée en 2008 par les communes du triage T053, regroupant les communes de [Blonay – Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz et Vevey](#). Le territoire du Groupement s'étend sur une partie de la Riviera, délimité à l'ouest par la commune de Chardonne, au nord par la frontière cantonale avec Fribourg et au sud-est par les communes de La Tour-de-Peilz et Blonay – Saint-Légier.

Statuts

Lors de la création du Groupement forestier de la Veveyse, les statuts ont été adoptés par les Conseils communaux des communes membres du groupement ainsi que par le Conseil d'Etat. Suite notamment à la fusion des communes de Blonay et de Saint-Légier, ces statuts ont été révisés durant l'année 2025 en étroite collaboration avec les services juridiques de la DGE – Forêt. Après leur approbation par l'Assemblée générale du 12 novembre 2025 et par le Conseil d'Etat, les nouveaux statuts sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Bases légales

La gestion des forêts du Groupement s'inscrit dans une vision de durabilité et se base sur le principe de la multifonctionnalité défini dans la législation forestière. Les principales bases légales et directives au niveau fédéral et cantonal sont les suivantes :

- Loi fédérale sur les forêts (LFo)
- Ordonnance fédérale sur les forêts (Ofo)
- Loi forestière vaudoise (LVLFo) du 8 mai 2012
- Règlement d'application de la loi forestière (RLVLFo) du 18 décembre 2013
- Les lignes directrices de la gestion sont définies dans la Politique forestière 2040 et la planification forestière, les objectifs d'aménagement forestier étant concrétisés au niveau régional au travers du Plan directeur forestier de l'Est vaudois (PDF 2015) et du Plan de gestion forestier du Triage de la Veveyse T053 pour la période 2021 – 2035

À la constitution du Groupement, il a été décidé du mode de gestion en degré d'intégration 1, correspondant au mode de fonctionnement historique du triage existant, sans structure lourde et tenant compte des différences notables des surfaces forestières de chacune des communes membres :

- Degré 1 : mandat de direction et surveillance des travaux forestiers par le garde forestier du groupement, avec recherche de synergies dans la gestion des forêts de tous les membres du groupement

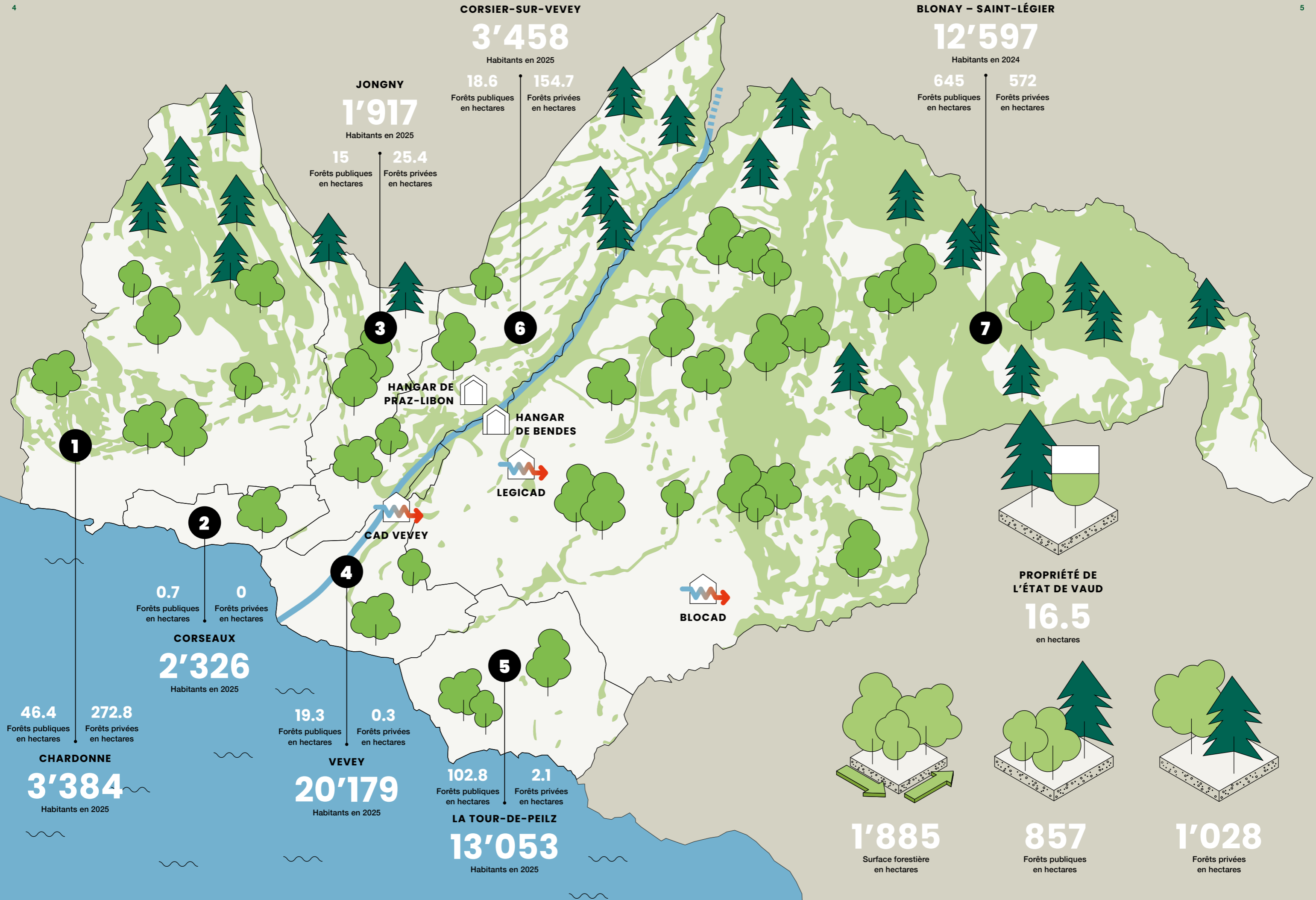
Visions et buts du Groupement

Le Groupement forestier de la Veveyse a pour buts de

1. Favoriser une [gestion optimale des forêts](#) situées sur les territoires des communes membres en respectant la loi fédérale sur les forêts
2. Procurer à ses membres, ainsi qu'aux propriétaires des forêts privées situées sur le territoire des communes membres, [les services d'un personnel forestier qualifié](#)
3. Promouvoir l'utilisation du bois des forêts sous toutes ses formes en cherchant à [rentabiliser au mieux la production du Groupement](#)
4. [Veiller à la bonne gestion du bois-énergie](#) par le biais du garde forestier
5. [Maximiser la ressource bois](#) au niveau régional



Photo : Pile de bois de service



Organes du Groupement et gouvernance

L'assemblée générale, organe suprême du groupement, est composée de représentants de toutes les communes membres du groupement. Chaque membre y désigne un délégué, choisi par et au sein de la municipalité. La Commune de Blonay – Saint-Légier dispose de deux voix, les autres membres d'une voix.

Le comité du Groupement est composé de trois membres, représentant chacun traditionnellement:

- La Commune de Blonay – Saint-Légier, plus grand propriétaire de forêts
- les deux villes de Vevey et la Tour-de-Peilz
- les quatre communes du Cercle de Corsier

Les membres du comité n'ont pas le droit de vote lors des assemblées générales.

Assemblée générale

(organe législatif)
7 membres

Comité

(organe exécutif)
3 membres

Vérificateurs des comptes

(organe de contrôle)
2 membres



Photo: Membres du comité

Personnel

Membres du comité

Nicole POINTET

Présidente, Syndique de la Commune de Jongny

Laura FERILLI

Membre, Municipale à Blonay – Saint-Légier

Pascal MOLLIAT

Membre, Municipal à Vevey

Groupement forestier de la Veveyse

Route des Deux-Villages 23

1806 Saint-Légier

+41 21 564 03 63 / info@forets-veveyse.ch

Personnel fixe

Maxime ROTH

Garde forestier à 100%

Caroline DREVET

Secrétaire à 10%

Pour l'ensemble du personnel du Groupement, c'est le statut du personnel de la Commune de Blonay – Saint-Légier qui s'applique (art. 29 des statuts révisés).

Formation

Dans le cadre des formations données par l'ECA pour la lutte contre les incendies de forêt, notre garde forestier a participé en tant qu'intervenant à deux reprises pour apporter la « culture » de la forêt aux sapeurs-pompiers.

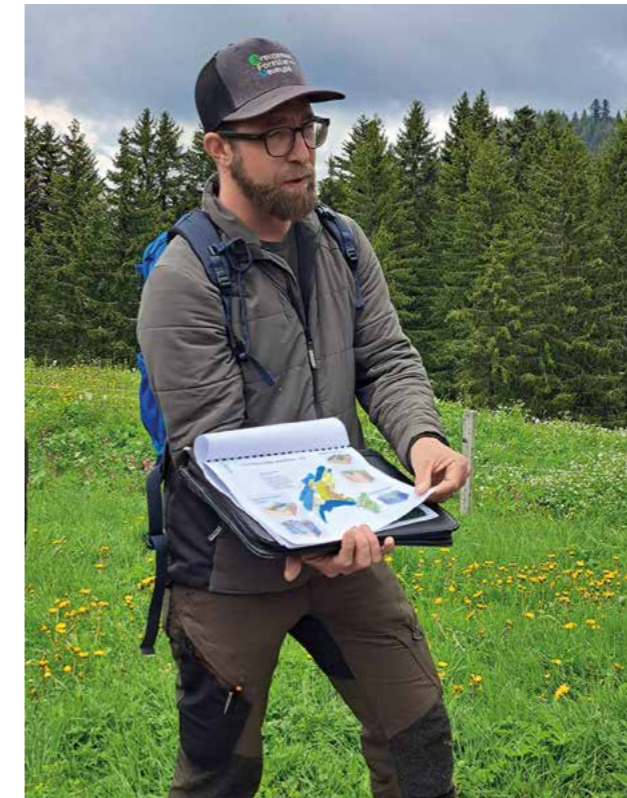


Photo: Garde forestier

Comité

Conformément aux statuts révisés (art. 16), le comité est en charge de la gestion administrative du Groupement. Durant l'exercice 2025, ce dernier s'est réuni en séance à 8 reprises, en présence du garde forestier, qui a voix consultative. Les principales thématiques traitées ont été les suivantes :

- Organisation des assemblées générales de printemps et automne 2025
- Examen et validation des comptes 2024
- Elaboration du Budget 2026
- Suivi de la trésorerie et gestion du flux des liquidités
- Révision des statuts du Groupement
- Demandes de financement de projets par le Fonds de soutien
- Contrats pour le déchetage et le transport de plaquettes
- Cahier des charges pour les mandats au Service financier et RH de la Commune de Blonay – Saint-Légier
- Elaboration d'un rapport de gestion annuel
- Mise à jour du site internet
- Représentation du Groupement au sein du Conseil d'administration de La Forestière et collaboration avec Sodefor
- Création d'un poste de garde forestier adjoint, cahier des charges et recrutement
- Introduction du logiciel de gestion forestière « Latschbacher »
- Contrats d'achat de Bois – énergie pour les centrales de chauffage à distance de Blonay – Saint-Légier et Vevey

Mandat de gestion du Bois Energie

Depuis le mois de janvier 2024, le Groupement forestier avait sollicité l'appui du bureau « Bourgeois environnement » pour l'ensemble de la chaîne logistique du bois énergie de la forêt, à la livraison des plaquettes dans les chauffages à distance. Grâce à ce mandat, nous avons pu consolider l'approvisionnement en plaquettes en provenance des forêts du triage, consolider les processus logistiques avec les entreprises partenaires, développer l'utilisation des rémanents de coupes dans les CAD et améliorer la gestion des places de stockage. L'engagement au mois de mars 2026 d'un nouveau collaborateur, dans la personne de Monsieur Luc Marggi, permettra au groupement forestier d'internaliser ces prestations à l'avenir et de franchir une nouvelle étape dans le domaine du bois énergie. L'ensemble du comité souhaite remercier chaleureusement Monsieur Frédéric Bourgeois du bureau « Bourgeois Environnement » pour l'excellente collaboration durant ces deux ans et lui souhaite bon vent pour la suite de ses projets professionnels.

Révision des statuts et gouvernance des groupements forestiers

En 2023 et 2024, notre garde forestier avait pu participer à un groupe de travail de la Direction générale de l'environnement sur le thème de la gouvernance des groupements forestiers dans le Canton de Vaud. Nous avons évoqué ce sujet lors du précédent rapport de gestion. Au mois de décembre 2024 a eu lieu la séance de restitution des résultats des différents groupes de travail à la Maison de l'environnement à Lausanne. Diverses notions juridiques ont pu être précisées. Il nous a été confirmé par exemple que les articles 112 à 128 de la Loi sur les communes (LC) qui règlementent les associations de communes ne sont pas directement applicables aux groupements forestiers. Ce sont les articles 11 et 12 de la Loi forestière vaudoise qui constituent le socle juridique des groupements avec les articles 8 à 15 du règlement d'application de la LVLFO. Suivent les articles 60 à 79 du Code civil et seulement en dernier recours les règles résiduelles de la Loi sur les communes. Ces travaux nous ont largement permis d'améliorer la clarté des statuts du groupement qui ont été présentés pour validation à l'Assemblée générale du mois de novembre 2025.

Révision de la stratégie bois énergie du Canton de Vaud

Au mois de mars 2025, la direction de l'énergie (DIREN) a réuni les acteurs du bois énergie à Lausanne avec comme objectif la révision de la stratégie bois énergie cantonale dont la dernière version datait de 2017. L'énergie produite par le bois se retrouve au cœur des thèmes actuels que sont l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et l'assurance de l'autonomie d'approvisionnement énergétique. Deux visions cantonales doivent porter les réflexions, il s'agit d'utiliser la bonne énergie au bon endroit et l'utilisation du bois en « cascade ». Une partie du comité et le garde forestier étaient présents lors de la séance de lancement de la révision de la stratégie. Ces personnes ont ensuite participé à divers interviews et ateliers d'idéation tous coordonnés par la DIREN. Les résultats de cette démarche participative ont été présentés à tous les acteurs, au début de l'année 2026, avec la perspective d'une publication de la stratégie courant 2026. Dans les grandes lignes et sans trahir de secret, l'état des lieux de la consommation de bois énergie dans le canton se rapproche rapidement des capacités totales que peuvent fournir les forêts vaudoises.

On constate aujourd'hui que plus de 50% du potentiel de bois énergie est déjà utilisé dans les chauffages à bois actuels, si l'on y ajoute les projets de chauffages à distances connus avec la perspective de leur réalisation, seul 4% du potentiel bois serait encore disponible.

Pour pouvoir optimiser la gestion du potentiel du bois énergie, les propositions qui concernent le bois issu de la forêt sont les suivantes :

- Développer l'exploitation jusqu'au niveau du potentiel prévu par les plans de gestion
- Réduire les exportations / importations
- Quintupler l'exploitation des rémanents
- Initier une exploitation supplémentaire ponctuelle en lien avec l'adaptation des forêts au climat

Ces propositions collent parfaitement avec la stratégie qu'essaie d'adopter le Groupement forestier de la Veveyse depuis de nombreuses années car nous avons pu observer le phénomène de dépendance aux volumes de bois extérieur au territoire avant l'ensemble du canton. Le comité et les deux gardes forestiers, dans leurs tâches respectives, vont suivre de très près la suite des réflexions cantonales en matière d'approvisionnement en bois énergie dans les années à venir.

Assemblées générales

Selon les statuts, l'Assemblée générale, organe suprême du Groupement, se réunit au moins deux fois par année, en automne pour l'approbation du budget de l'année à venir et au printemps pour la gestion et la clôture des comptes de l'exercice écoulé. Depuis 2024, le Groupement présente un rapport de gestion annuel lors de l'assemblée de printemps.

Le garde forestier et l'inspecteur forestier de l'arrondissement participent aux assemblées en tant qu'invités. Le garde présente son rapport d'activité et l'inspecteur informe sur des thématiques d'actualité et les activités de la DGE – Forêt.

En 2025, l'assemblée de printemps s'est tenue le 21 mai au Chalet de Montbrion, propriété de la Commune de La Tour-de-Peilz, sur le territoire communal de Blonay – Saint-Légier.

En lieu et place de son traditionnel rapport d'activité lu lors de l'assemblée, le comité a pu présenter la première édition du rapport de gestion annuel, distribué en format papier à tous ses membres. Ayant également vocation de présentation du Groupement, le rapport est diffusé auprès de nos différents partenaires dans le but de faire

connaître la gestion forestière et les activités réalisées sur le territoire des communes membres. Il est par ailleurs disponible en format pdf sur le site internet du Groupement. Le site internet a été complété à cette occasion par un onglet permettant l'accès aux documents administratifs tels que statuts, procès-verbaux validés des assemblées générales et rapports de gestion.

L'assemblée générale d'automne a eu lieu le 12 novembre 2025 à l'Hôtel de Ville de Vevey. Le comité y a présenté un bref rapport concernant ses activités, notamment la mise en service du portail finances, permettant une présentation des budgets et comptes annuels sous forme de brochure avec commentaires, ainsi que le processus de recrutement d'un adjoint au garde forestier. Le profil recherché correspond à une personne disposant d'une formation forestière lui permettant d'assurer le remplacement du garde forestier titulaire en cas d'absence, d'assurer la gestion de la sécurisation des infrastructures en forêt et des forêts privées, ainsi que la valorisation des différentes fonctions forestières. La création du poste au taux d'activité de 100% a été approuvée par l'assemblée lors de la validation du budget pour l'exercice 2026, incluant les charges salariales et frais professionnels supplémentaires.



Photo: Assemblée générale

Révision des statuts du Groupement

Lors de l'assemblée d'automne, le projet de révision des statuts, soumis auparavant à l'examen préalable par le service juridique de la DGE – Forêt, a été présenté aux membres. Les principales modifications concernent les points suivants :

- fusion des communes de Blonay et Saint-Légier
- adaptation des buts au principe d'utilisation du bois en cascade et à la mise en valeur selon l'art. 77 de la LVLFO
- mise à jour des attributions des différents organes et présentation de ces dernières par domaines
- séparation des pouvoirs renforcée en nommant une (vice-) présidence de l'assemblée générale au sein de cette dernière
- élection de la (vice-) présidence du comité par l'assemblée générale
- principe de révision des comptes par un organe externe inscrit dans les statuts
- possibilité de choisir parmi les quatre degrés d'intégration du mode de gestion des forêts des membres

- fixation d'une clé de répartition pour le financement, le résultat financier et la responsabilité des dettes
- mention non exhaustive des ressources financières du Groupement
- compatibilité avec les statuts-types de la DGE – Forêt

Selon préavis de la DGE – Forêt, les statuts ainsi mis à jour (la version précédente datant de 2009) et conformes aux statuts-types ne nécessitent pas de validation par les conseils communaux des communes membres, étant donné que le mode de fonctionnement actuel du Groupement n'est pas remis en question.

L'assemblée générale a validé le projet de modification à l'unanimité, les nouveaux statuts sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2026 après avoir été approuvés par le Conseil d'Etat. Ils sont disponibles sur le site internet du Groupement. Le comité souhaite remercier les services de la DGE – Forêt pour la qualité des échanges et des réflexions ainsi que pour leur réactivité, qui a permis une entrée en vigueur avant la fin de la législature.

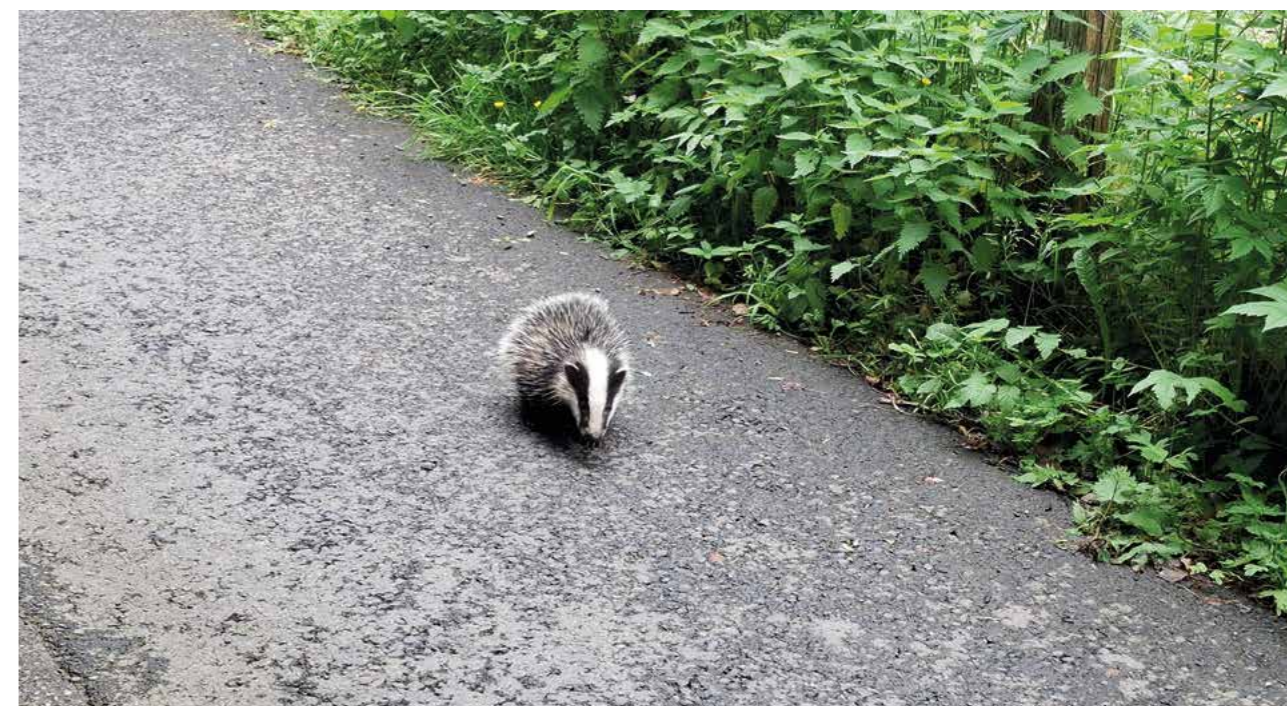


Photo: Blaireau sur la route des Alpagnes

Gestion financière, bilan et comptes 2025

La gestion financière du Groupement est assurée par le Service financier de la Commune de Blonay – Saint-Légier ainsi que le Service des ressources humaines pour le paiement des salaires, charges sociales et assurances sociales. Un décompte annuel des heures effectives est établi par les deux entités.

Les outils comptables permettant au comité et au garde forestier d'avoir en tout temps accès à la situation financière du Groupement et au suivi des factures sont en place et facilitent également l'établissement du budget annuel et les travaux de bouclage des comptes.

Bilan 2025

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 se solde par un bénéfice de CHF 198'512.07.

Pour les chantiers en cours au gré de la planification des propriétaires forestiers, c'est le Groupement qui assure la totalité de la gestion comptable et « fait la banque » jusqu'à la clôture et au versement des subventions accordées. Selon recommandation de l'organe de révision, les chantiers en cours ne figurent plus au bilan depuis l'exercice 2025, mais apparaissent dans une section des comptes dédiée qui n'affecte pas le résultat d'exploitation. A cet effet, les sommes engagées pour les chantiers qui ne sont pas clôturés en fin d'exercice comptable sont compensées par des écritures dans les transitoires.

L'état des stocks de plaquettes et bois rond est évalué en fin d'année par le garde forestier et apparaît dans un compte créé à cet effet afin de tenir compte des variations.

Bilan		
	31.12.25	31.12.24
	CHF	CHF
ACTIF	2'046'050.39	1'781'549.81
Compte Postfinance	700'447.69	565'817.57
Débiteurs	532'477.24	544'910.40
Chantiers	74'466.22	28'247.79
TVA préalable	48'551.84	42'678.75
Stock de plaquettes	123'005.00	158'400.00
Stock de bois rond	246'911.00	101'663.00
Actif transitoire	80.00	40.00
Halle de stockage	319'861.40	335'111.40
Véhicule	0.00	4'430.90
Part sociale « La Forestière »	250.00	250.00
PASSIF	-2'046'050.39	-1'781'549.81
TVA due	-88'029.46	-65'896.73
Créanciers	-172'698.52	-171'149.02
c/c Commune de Blonay – Saint-Légier	-862.20	-9.70
Prêt SIGE 2018 - 2038, taux 0%	-169'000.00	-182'000.00
Prêt FIF 2018 - 2038, taux 0%	-77'923.30	-83'917.40
Fonds de soutien aux projets forestiers régionaux	-205'447.88	-145'000.00
CAPITAL	-1'332'089.03	-1'133'576.96
Capital	-1'133'576.96	-913'525.35
Résultat d'exploitation (bénéfice)	-198'512.07	-220'051.61

Compte de résultat 2025

Lors de la révision des statuts, le financement des activités du Groupement forestier de la Veveysse a fait l'objet de réflexions et échanges avec les services juridiques de la DGE-Forêt afin de clarifier les questions liées à la gestion du bois énergie et la facturation aux communes membres. Dans un but de transparence, une liste non exhaustive des ressources financières du Groupement est inscrite dans les statuts (art. 26).

Les charges salariales sont couvertes par les participations cantonales relatives à la rémunération des tâches publiques et à l'entretien des forêts cantonales, ainsi que par la facturation des prestations du personnel du Groupement, les communes membres bénéficiant d'un tarif horaire préférentiel. Les communes membres participent aux frais de fonctionnement pour l'administration du Groupement (loyer, véhicule, matériel de bureau et informatique, assurances, honoraires et diverses cotisations) au prorata du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année de l'exercice comptable. Le tarif est fixé par l'assemblée générale et se monte actuellement à CHF 0.50 par habitant. La vente du bois-énergie permet en général de couvrir le solde des frais de fonctionnement. Le cas échéant et en cas de besoin uniquement, le restant est facturé aux communes selon la clé de répartition définie à l'article 22 des statuts révisés.

Les principes de financement ainsi établis permettent d'une part de tenir compte des surfaces forestières des communes membres au travers des heures de gestion effectives facturées et d'autre part de la population, qui bénéficie directement des nombreux apports écosystémiques des forêts du triage.

La mise à jour des statuts a également permis l'élaboration d'un règlement pour la rémunération des membres du comité, ces derniers étant dès lors indemnisés pour les séances et assemblées générales, ainsi que les déplacements y relatifs.

En 2025, les forêts du triage ont fait l'objet de l'inventaire périodique, dont les coûts ont été en grande partie couverts par des subventions. Le solde a été pris en charge par le Groupement. La dissolution de la Fédération des triages du 5e arrondissement a entraîné la répartition de ses actifs conformément aux statuts de cette dernière. Le montant ainsi encaissé a été versé au Fonds de soutien pour les projets forestiers d'intérêt régional du Groupement afin d'en faire bénéficier directement les forêts et ses utilisateurs.

Pour la section bois-énergie, les prestations de tiers couvrent le mandat de gestion du bois-énergie confié au Bureau Bourgeois Environnement ainsi que les heures du garde forestier et de secrétariat. Le mandat prenant fin en 2025, un poste de garde forestier adjoint sera créé début 2026 pour assurer la charge de travail liée au bois-énergie, aux prestations de gestion des forêts privées et de sécurisation des infrastructures.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 montre la capacité financière du Groupement à supporter un poste de travail supplémentaire. Il permet également, outre la couverture des frais de fonctionnement, de procéder pour la quatrième fois de suite à l'affectation de CHF 50'000.- au Fonds de soutien en plus du versement provenant de la dissolution de la Fédération des triages. Si un seul événement a bénéficié d'un versement en 2025, d'autres projets importants sont en cours de réalisation ou de validation.

Compte de résultat

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Garde forestier	264'892.29	264'892.29	211'965.00	211'965.00	170'406.24	170'406.24
Jetons de présence	7'608.40		8'000.00		0.00	
Charges salariales	140'979.20		147'010.00		142'054.40	
Prestations de tiers	58'757.18		11'000.00		0.00	
Frais professionnels	3'797.36		4'520.00		3'641.97	
Bureaux et véhicule	16'390.36		17'035.00		16'338.75	
Matériel de bureau et informatique	11'711.15		16'300.00		4'337.92	
Assurances, honoraires et cotisations	14'200.76		7'100.00		4'033.20	
Achats divers à refacturer	0.00		1'000.00		0.00	
Attribution fonds de soutien	11'447.88		0.00		0.00	
Part de l'Etat aux frais du triage		93'921.66		93'300.00		92'947.27
Part de l'Etat (Forêts cantonales)		2'123.04		2'130.00		2'123.04
Parts des communes (heures effectives)		3'904.70		18'270.00		6'015.07
Parts des communes (habitants)		28'457.00		28'015.00		28'351.90
Recettes diverses		39'992.71		26'500.00		9'649.99
Prélèvement BE pour frais de fonctionnement		48'644.24		42'950.00		0.00
Participation de tiers		46'811.75		0.00		29'579.57
Remboursement de traitements		1'037.19		800.00		1'739.40
Bois-énergie	1'393'121.86	1'393'121.86	1'324'000.00	1'324'000.00	1'453'204.42	1'453'204.42
Prestations de tiers	64'890.00		75'500.00		75'757.50	
Annonces	706.98		500.00		0.00	
Achat de bois	568'236.38		536'100.00		511'096.91	
Variation du stock	-109'853.00		0.00		37'561.00	
Déchiquetage	165'449.72		125'480.00		160'847.35	
Entretien des places de stockage	21'183.36		30'000.00		29'190.75	
Entretien et réparation des installations	9'314.01		5'000.00		0.00	
Achat de matériel	218.40		500.00		1'496.55	
Loyers	42'119.00		42'144.00		42'119.00	
Assurances	1'458.10		1'300.00		1'161.85	
Honoraires	0.00		15'000.00		7'164.95	
Transport	307'234.14		236'325.00		281'641.29	
Emoluments (redevance)	460.00		300.00		325.00	
Frais administratifs	8'298.46		15'000.00		14'540.66	
Attribution aux frais de fonctionnement	48'644.24		42'950.00		0.00	
Versements du fonds de soutien	1'000.00		0.00		5'000.00	
Amortissement de la halle Praz-Libon	15'250.00		15'250.00		15'250.00	
Attribution au fonds de soutien	50'000.00		50'000.00		50'000.00	
Encaissement de loyers		12'000.00		12'000.00		12'000.00
Facturation au Groupe E		1'337'563.91		1'267'000.00		1'379'207.70
Vente de plaquettes		33'743.94		45'000.00		56'996.72
Prélèvement dans le fonds de soutien		1'000.00		0.00		5'000.00
Remboursement de frais, dommages		8'814.01		0.00		0.00
Résultat d'exploitation	198'512.07		132'651.00		220'051.61	

Représentations du comité

Le Groupement forestier de la Veveyse est membre de la Coopérative La Forestière, dont il détient une part sociale. À ce titre, il dispose d'une voix à l'assemblée générale de cette dernière. Certaines communes membres du Groupement sont également représentées en leur propre nom à ladite coopérative.

La Forestière, qui défend les intérêts des propriétaires forestiers et soutient la promotion du bois suisse, regroupe 397 membres parmi lesquels 4 cantons, la Confédération, 241 communes, 31 triages, des propriétaires privés et des entreprises forestières.

En 2025, le comité était représenté à l'assemblée générale de la coopérative, qui s'est tenue le 13 novembre au Forum de Savigny. Une place s'étant libérée au Conseil d'administration de la Forestière, Maxime Roth a manifesté son intérêt pour y représenter, au nom du Groupement, l'est du territoire vaudois ainsi que les points de vue d'un garde forestier. Sa candidature a été présentée par le comité et très largement soutenue par les membres de l'assemblée générale.



Photo: Assemblée générale

Groupes d'intérêt

Le Groupement forestier de la Veveyse a intégré au fil des années plusieurs groupes d'intérêts proches des activités et des buts poursuivis par l'organisation. Certains ont une activité qui dure dans le temps, c'est le cas de la coopérative SODEFOR et du groupe Vaud Plaquettes Bois Energie. D'autres ont la charge de problématiques spécifiques limitées à la résolution du problème posé par la thématique.

Plusieurs changements ont eu lieu au niveau de la représentation du Groupement forestier de la Veveyse au sein des différents groupes d'intérêts. L'élection de notre garde forestier au Conseil d'administration de la Forestière à la fin de l'année 2025 dote le Groupement forestier d'une voix importante au sein de cette coopérative qui regroupe 400 propriétaires publics et privés, majoritairement répartis dans le canton de Vaud. Cette position permet également de prendre la présidence du groupe « Vaud Plaquettes Bois-Energie ».

Coopérative SODEFOR

Sodefor est une coopérative fondée en 1987 qui a pour but de favoriser l'intérêt économique de ses membres en acquérant et gérant du matériel adéquat destiné à l'exploitation et à la promotion du bois-énergie. La coopérative vise notamment à :

- Garantir à ses membres un service adapté à leurs besoins, fiable et à des prix transparents
- Favoriser l'écoulement des sous-produits forestiers.

Notre groupement par la voix de son garde forestier siège au Conseil d'administration de cette coopérative. En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises et a convoqué une assemblée générale qui s'est tenue à Corcelles-le-Jorat au mois de mai.

En 2025 le chiffre d'affaires de la coopérative s'est légèrement amélioré par rapport à 2024 en s'établissant à CHF 219'930.50 pour un volume décheté par notre camion estimé à un peu moins de 45'000 m³ de plaquettes. Malheureusement ce bon bilan a été terni par une panne importante sur le système de

déchetage en fin d'année 2025 dont les coûts de réparation ont lourdement impacté le résultat annuel qui se termine sur une perte de CHF 34'428.59.

Le camion vieillissant et le marché du déchetage étant aujourd'hui saturé d'acteurs privés, des réflexions au sein du Conseil d'administration sont en cours afin de pouvoir continuer d'offrir une prestation capable de défendre les intérêts des membres de la coopérative. 2026 devrait être une année décisive.



Photo: Broyage à Praz-Libon

Vaud Plaquettes Bois-Energie

Depuis 2016, Le Groupe Vaud Plaquettes Bois-Energie est composé de professionnels de la production de plaquettes forestières destinées à une utilisation comme source de chaleur dans des installations de toutes tailles, allant de la maison individuelle à l'habitat groupé et aux immeubles de grande taille, sans oublier la chaleur industrielle. Affilié à la coopérative la Forestière, la présidence du groupe revient en règle générale à un membre du Conseil d'administration. C'est ainsi que depuis la fin de l'année 2025, le groupe VPBE est présidé par notre garde forestier.

Il axe ses actions sur les thèmes suivants :

- L'échange d'informations et d'expériences entres producteurs de plaquettes forestières
- La défense de leurs intérêts
- La promotion de l'utilisation du bois-énergie sous forme de plaquettes forestières
- Le conseil aux utilisateurs de plaquettes forestières
- Le renforcement de la filière logistique
- Son positionnement comme spécialiste reconnu du bois-énergie, apte notamment à dialoguer avec les services cantonaux en charge de l'énergie et leur apporter la perspective des gens du terrain

Trois séances de groupe ont eu lieu en 2025, toutes les trois dans les locaux de la Forestière à Echandens. Plusieurs projets de CAD dans le canton de Vaud ont animé nos discussions et réflexions. La publication d'un guide sur les bonnes pratiques d'exploitation et d'utilisation des rémanents de coupe a été l'occasion d'aborder cette thématique au sein du groupe pour des conseils pratiques, des chiffres de référence et des expériences, utiles à la rédaction du document financé par la DGE-Forêt. La révision de la stratégie cantonale sur le bois énergie a également permis à de nombreuses personnes du groupe de participer aux réflexions. Ce groupe est aujourd'hui reconnu par la DGE comme la référence en matière de bois énergie dans le Canton de Vaud.

2. Gestion de projets forestiers



Gestion de projet

Soins culturaux

Apporter des soins à la jeune forêt peut s'avérer nécessaire si l'état actuel du massif s'éloigne pour une raison ou pour une autre de l'objectif final. Par exemple, un mélange des essences qui ne correspond plus au milieu ou une perte de vitalité des arbres d'avenir par manque de lumière. En 2025, deux interventions en forêt privées dirigées par le Groupement ont été réalisées pour une surface de 2.56 hectares.

Entretien des forêts protectrices

L'entretien des forêts protectrices est une priorité dans les activités du groupement. La gestion durable des forêts de protection contre les dangers naturels permet l'économie de la construction d'ouvrages de protection de la population et des biens. Ces travaux déficitaires sont encouragés financièrement par la Confédération et le Canton par le biais de la convention programme – Forêt et son programme partiel; Forêts protectrices. L'année 2025 a été la fin d'une convention programme et le début d'une nouvelle qui s'étend de 2025 à 2028. Un groupe de travail composé de gardes forestiers et d'inspecteurs forestiers a été constitué dans le but d'améliorer les prestations de la nouvelle directive d'application. Notre garde forestier a fait partie du groupe et a pu apporter sa contribution. Des objectifs surfaciques d'entretien des forêts protectrices ont été fixés pour la période 2025-2028. Concrètement, 82 hectares répartis sur le triage forestier de la Veveyse devront faire l'objet d'un entretien sylvicole en forêt privée ou publique. En 2025, le Groupement forestier de la Veveyse a conduit, en qualité de maître d'œuvre, huit chantiers, tous situés en forêts privées. 9.89 hectares ont ainsi été entretenus principalement le long des cours d'eau que sont la Baye de Clarens et la Veveyse.

Coupe forcée lutte contre les parasites

Nous sommes loin, et même très loin, des volumes annoncés sur l'ensemble du canton dans la lutte contre les parasites et notamment les bois atteints par le bostryche, puisqu'en 2025 ce sont plus de 120'000 m³ de bois qui ont dû être prélevés au total dans la lutte contre ce parasite. Pour l'instant, les forêts d'épicéas du groupement résistent bien à cet insecte puisque seules deux interventions en forêt privées ont été gérées en 2025 pour un volume infime de 40 m³.



Photo: Arbre renversé le long de l'Ognona

Lutte contre les incendies de forêt et protection

Les changements climatiques affectent durablement les forêts de la région et la préservation de leurs fonctions. Les périodes sans précipitations significatives sont de plus en plus fréquentes et le risque de feu de forêt, il y a encore quelques années inexistant, est aujourd'hui bien présent et pas seulement lors des périodes estivales. Pour preuve, le 12 avril 2025, aux Monts-de-Corsier, un important feu de forêt a carbonisé plus de 3'000m² de forêts privées. Les causes du départ de feu sont accidentelles mais anthropiques. Comme évoqué plus amont de ce rapport de gestion, la DGE et l'ECA collaborent étroitement sur ce sujet devenu stratégique. En 2024, les bases légales forestières et de sécurité défense incendie ont été modifiées pour renforcer les capacités d'action du canton dans ce domaine et permettre l'acquisition de matériel spécifique dans la lutte contre les incendies de forêt.

Surface de travaux sylvicoles effectués par le groupement en 2025 en hectares

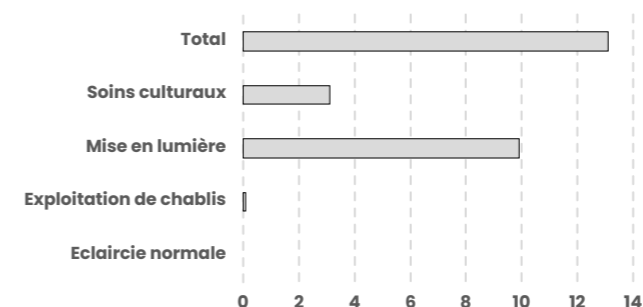


Photo: Fermeture de chemin pédestre

Sécurisation des infrastructures en forêt

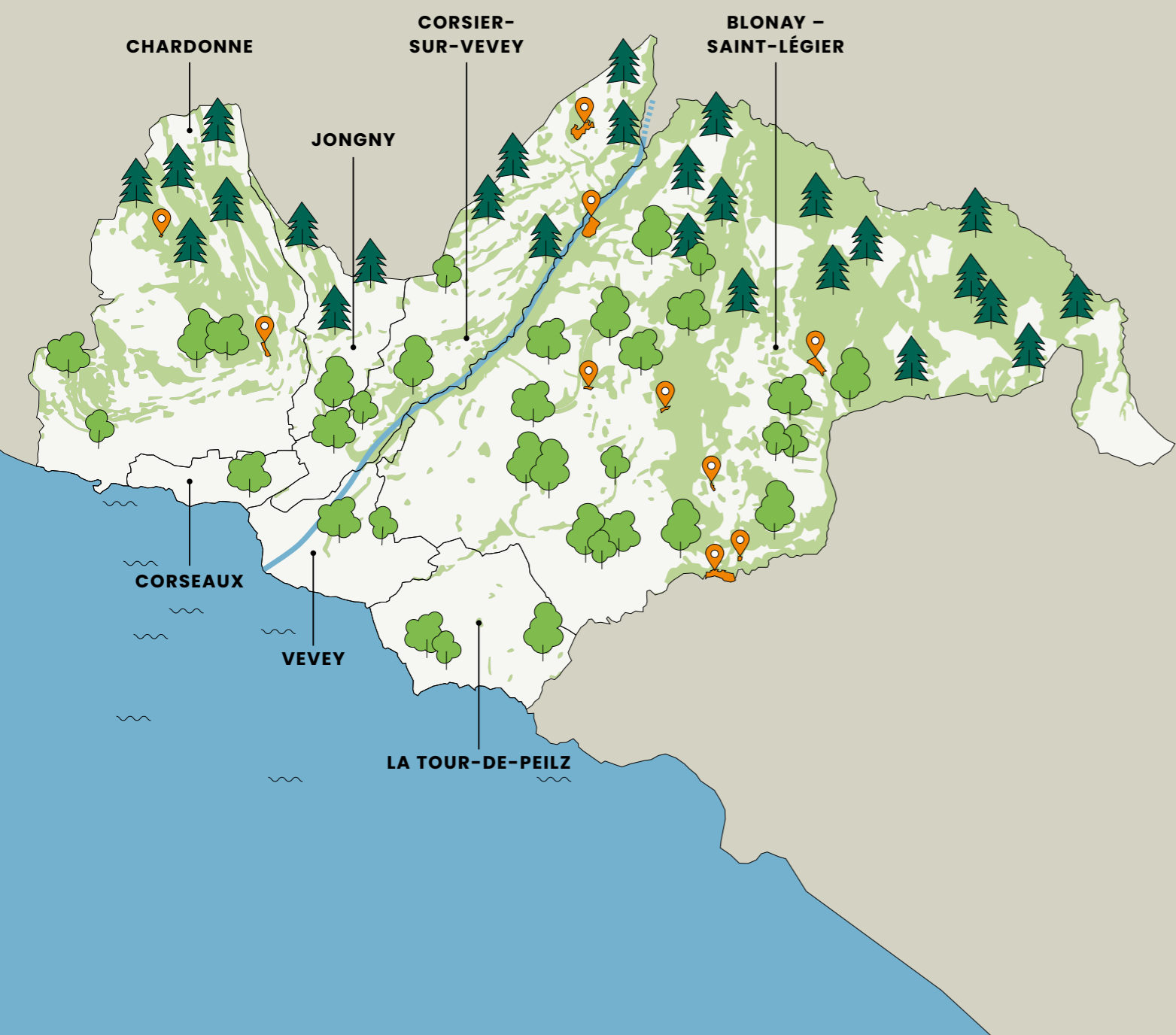
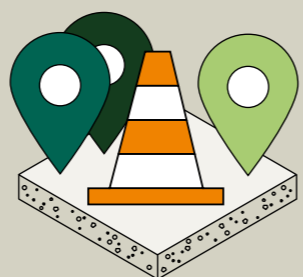
En 2024, les communes de Chardonne, Corsier-sur-Vevey, Jongny, la Tour-de-Peilz et Vevey ont choisi en collaboration avec le Groupement d'élaborer des concepts de sécurisation des infrastructures en forêt. En 2025, l'état des lieux du nombre d'infrastructures a été réalisé, ce qui a permis la rédaction des concepts pour les communes de Chardonne et Jongny qui sont aujourd'hui en cours de validation auprès des municipalités concernées. Le renforcement du personnel du groupement par l'engagement d'un nouveau garde forestier au mois de mars 2026 permettra d'accélérer la mise en œuvre des contrôles sécuritaires et la gestion des chantiers liés.



Travaux réalisés

PAR LE GFV EN 2025

Sur cette carte sont situés les travaux réalisés par le groupement forestier en qualité de maître d'œuvre en référence au graphique de la page précédente.



Bois-énergie Veveyse

En 2025, les résultats sont contrastés d'un chauffage à distance à l'autre. Si le CAD Vevey a produit 8% d'énergie en moins que l'année précédente avec le bois, l'on constate à BLOCAD et LEGICAD une augmentation respective de 4% et 8%. Ces différences peuvent s'expliquer soit par une utilisation de l'énergie fossile plus régulière à Vevey que sur les autres sites et également par une série d'arrêts et de pannes à Vevey entre les mois d'octobre à décembre.

Du côté de la rentabilité, la baisse est générale dans les trois CAD. Concernant BLOCAD et LEGICAD qui sont alimentés en plaquettes sèches, la baisse de production de kWh par m³ de bois peut s'expliquer par le fait qu'une partie des plaquettes durant la saison hivernale ne dispose pas d'un lieu de stockage approprié. En effet, sur les 7'651 m³ livrés, 2000 m³ ont été stockés sous des bâches et non sous un couvert. Autre phénomène, l'augmentation des volumes de plaquettes à gérer diminue les possibilités de tri des bois ronds avant déchiquetage sur les différentes places à bois.

Cette année, ce sont au total 11'027 m³ de bois rond qui ont été achetés par le groupement afin de fournir les trois CAD. Les volumes achetés à l'extérieur du triage représentent 56%, en baisse de 4% par rapport à 2024. Les fournitures de bois issues des forêts privées du triage couvrent quant à elles 24.5%, en hausse de 10% vis-à-vis de 2024. La part de plaquettes issues de rémanents de coupes s'est stabilisée en 2025 à 25%, mais sur ce poste la proportion en provenance du triage est de 71%.

A noter à la fin 2025, un stock de plaquettes et de bois rond important, rassurant pour passer un bon hiver.

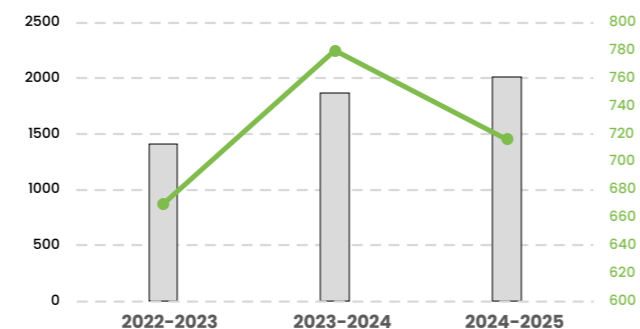
L'approvisionnement en quelques chiffres :

- Volume par chaudière et graphique
- Provenance des volumes de bois

■ PRODUCTION [MW]
● RENDEMENT [KWH/M³]

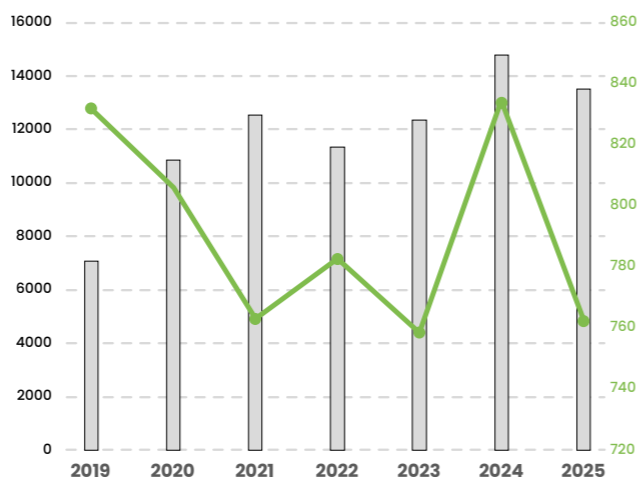
LEGICAD

PRODUCTION DE CHALEUR ET RENDEMENT



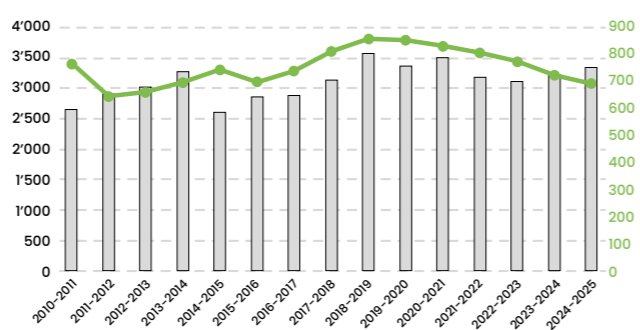
CAD Vevey

PRODUCTION DE CHALEUR ET RENDEMENT



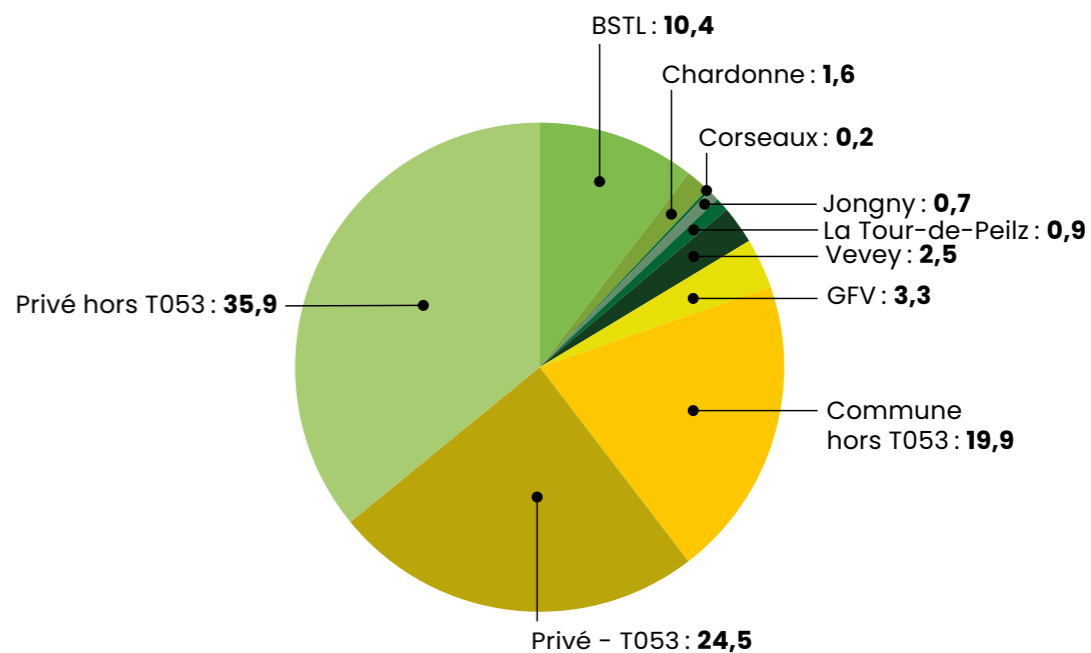
BLONAY - BLOCAD

PRODUCTION DE CHALEUR ET RENDEMENT



Achats de bois et plaquettes du 01.01.2025 au 31.12.2025 par fournisseurs

Provenance	Feuillus	Résineux	MAP verte	Total en m ³	% du volume total
Blonay – Saint-Légier	153	546	481.6	1180.6	10.4
Chardonne	55	125	0	180	1.6
Corseaux	12	9	0	21	0.2
Corsier-sur-Vevey	0	0	0	0	0
Jongny	0	52	32	84	0.7
La Tour-de-Peilz	5	57	41	103	0.9
Vevey	126	0	156	282	2.5
GFVeveyse	269	26	80	375	3.3
Privé-T053	849	697	1224	2770	24.5
Commune hors T053	1112.00	726	414.4	2252.40	19.9
Privé hors T053	1383.55	2267.56	410	4061.11	35.9
Total des achats	3964.55	4505.56	2839	11309.11	100.0



Fonds de soutien aux projets forestiers régionaux

Le Fonds de soutien aux projets forestiers régionaux d'intérêt public, créé par décision du 23 mai 2023 de l'Assemblée générale, est destiné à promouvoir et valoriser les multiples fonctions des forêts communales des membres du groupement. Un règlement en fixe le cadre, les buts et les modalités d'attribution. Le Fonds est alimenté sur décision de l'Assemblée générale en y affectant une partie des éventuels excédents de bénéfice du résultat annuel.

Buts

Le Fonds de soutien aux projets forestiers régionaux d'intérêt public a pour but de valoriser les multiples fonctions forestières des forêts communales du Groupement dans une vision de gestion durable et en accord avec la législation forestière, les statuts du Groupement ainsi que les plans de gestion établis.

Il permet d'encourager le développement de l'offre d'infrastructures d'accueil en forêt et de projets didactiques destinés aux visiteurs et usagers, d'améliorer la communication relative aux fonctions forestières (économique, sociale, environnementale) et de promouvoir les produits et les prestations fournies par la forêt. A titre d'exemple, le fonds permet de soutenir la création ou l'amélioration :

- ↗ de chemins et pistes forestières
- ↗ sentiers pédestres, didactiques ou sportifs en forêt
- ↗ aménagements tels que refuges, abris et places d'accueil.

Il peut également permettre de :

- ↗ financer des mesures particulières tendant à améliorer les prestations ou services produits par le milieu forestier
- ↗ soutenir des mesures exceptionnelles de protection du milieu forestier
- ↗ sensibiliser la population sur le milieu forestier, ses produits et prestations ainsi que sur sa gestion (journées didactiques, dépliants informatifs, communications).

Attributions

En fonction du résultat annuel, le comité propose à l'Assemblée générale de décider de l'affectation d'un montant donné au Fonds de soutien lors de la validation des comptes. Sur les résultats de 2022 à 2024, trois versements de CHF 50'000.- sont ainsi venus alimenter le Fonds. Pour l'exercice 2025, il est proposé à l'Assemblée d'affecter la somme de CHF 11'447.88 reçue suite à la dissolution de la Fédération des triages du 5^e arrondissement ainsi que CHF 50'000.- prélevés sur le bénéfice réalisé. Le Fonds de soutien est dès lors alimenté à hauteur de CHF 61'447.88.

Etat du fonds au 31.12.2025

	Attributions au fonds (CHF)	Subventions versées (CHF)	Fonds engagés (CHF)	Fonds disponibles (CHF)
2022	50'000	0	0	50'000
2023	50'000	0	0	100'000
2024	50'000	5'000	40'000	105'000
2025	61'447,88	1'000	40'000	125'447,88
Solde				125'447,88 CHF

Demandes 2025

	Commune	Montant octroyé (CHF)	Date de dépôt	Validation Comité	Validation AG	Coût total du projet (CHF)
Passerelle Moille – Saulaz	Corsier-sur-Vevey / Blonay – Saint-Légier	40'000	29.01.2025	12.02.2025	21.05.2025	274'000
Parcours didactique	La Tour-de-Peilz	1'000	07.03.2025	25.04.2025	21.05.2025	12'531

Projets soutenus

Deux nouvelles demandes de soutien sont parvenues au Groupement au cours de l'année 2025. Le comité en a examiné la conformité aux buts du Fonds et a décidé de proposer à l'Assemblée générale un soutien en adéquation avec le coût total du projet.

Passerelle piétonne Moille – Saulaz

Suite à un glissement de terrain en rive droite de la Veveyse début 2023, l'accès à la passerelle piétonne située sur le tracé des chemins pédestres entre Moille – Saulaz (Corsier-sur-Vevey) et La Motte (Blonay – Saint-Légier) a été rendu impossible. Les deux communes concernées ont projeté la construction d'une nouvelle passerelle en répartissant les coûts à hauteur de 50% pour chacune d'elles. En accord avec les services cantonaux de la DGE – Eau et de la DGE – Forêt ainsi que des propriétaires privés des parcelles concernées, il a été décidé de réaliser une passerelle suspendue adaptée aux difficultés liées aux accès. L'investissement a été approuvé par les deux Conseils communaux et une demande de soutien de CHF 40'000.- pour des coûts globaux de CHF 274'000.- déposée auprès du Groupement forestier de la Veveyse. L'assemblée générale du Groupement a approuvé le soutien lors de sa réunion de printemps. A ce jour, les travaux sont terminés et l'inauguration est prévue au printemps 2026.



Photo: Passerelle piétonne Moille–Saulaz

Parcours didactique en lien avec la Fête de la nature

Dans le cadre de la Fête de la nature qui a eu lieu en mai 2025, la Commune de La Tour-de-Peilz a prévu la création d'un parcours didactique explorant les liens entre la nature en ville, les milieux agricoles et les espaces forestiers environnants. Le projet vise à sensibiliser les participants à la biodiversité et aux interactions entre les différents environnements, abordant des thèmes tels la biodiversité urbaine, les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et le rôle des forêts dans l'équilibre écologique. Pour la réalisation des panneaux explicatifs, le matériel didactique et l'organisation logistique, une demande de soutien a été déposée auprès du Groupement. Ce dernier a validé une contribution financière de CHF 1'000.- au projet dont le coût total est de CHF 12'531.-, tenant compte du tracé du parcours dont seule une petite partie est effectivement située en forêt.



Photo: Panneau parcours nature la Tour-de-Peilz

Rôle du groupement et du garde forestier pour les propriétaires de forêts publiques

Dans le canton de Vaud, la haute surveillance des forêts est confiée par la loi forestière vaudoise aux inspecteurs des forêts, qui ont à leur charge la conduite des arrondissements forestiers, ainsi qu'aux gardes forestiers, responsables des triages forestiers.

Le garde forestier de triage effectue des tâches pour le compte de l'État. La police forestière, le martelage des coupes de bois par délégation de l'inspecteur, la promotion de la forêt et du bois, la surveillance des dangers naturels, la préservation de la biodiversité en forêt, la surveillance sanitaire et la conservation des forêts sont quelques-unes des missions prévues dans les contrats de prestations conclus entre le service forestier cantonal et une entité de gestion administrative (commune, triage, groupement).

Concrètement, le groupement — et en particulier le garde forestier — agit en tant que « direction des travaux » pour les communes membres et les forêts cantonales présentes sur le territoire. C'est lui qui planifie, organise, conduit et contrôle les interventions forestières pour toutes les communes. à l'exception de celle de Blonay – Saint-Légier, qui possède un service forestier communal. Pour cette commune, les tâches de gestion sont moindres et se concentrent principalement sur la planification et le contrôle des travaux.

En parallèle et pour le compte des propriétaires de forêts publiques ou privées, le garde forestier assure un rôle de conseil en matière de gestion sylvicole. à ce titre, il planifie, conduit et contrôle l'exécution des travaux qui lui sont confiés. Cette double mission confère au garde forestier un statut particulier, qualifié de « double casquette » : il représente l'État dans l'application de la législation forestière tout en agissant en tant que conseiller technique et gestionnaire des biens forestiers publics ou privés.

Inventaire forestier du triage

Certaines données des forêts vaudoises sont inventoriées à intervalles réguliers de 10 ans et par triage. 2025 était l'année du triage de la Veveyse. Trois mandataires ont arpenté les 1882 hectares de forêts du territoire privé et public dans le but de relever entre autres : le nombre de tiges, le volume sur pied, les essences présentes, la qualité du rajeunissement, les dégâts du gibier. Ces données sont récoltées par une méthode d'échantillonnage qui repose sur une grille au point à l'hectare. Les résultats de ces inventaires nous permettront d'analyser l'atteinte des objectifs sylvicoles inscrits dans les plans de gestions et d'orienter, si nécessaire, les stratégies de gestion forestière pour l'ensemble du triage, mais plus finement pour chaque propriétaire. Ces inventaires sont conduits par la DGE-Forêt qui finance le 70% des coûts en forêts publiques et le 100% des coûts en forêts privées. Les 30% restant à charge des communes ont été financés par le Groupement forestier de la Veveyse.

Les groupements forestiers ont été créés pour permettre aux propriétaires de forêts publiques d'optimiser leur collaboration en poursuivant des buts communs. L'amélioration des prestations, que ce soit pour les propriétaires ou pour les visiteurs, la rationalisation de la récolte des bois ainsi que le soutien à la préservation de la biodiversité font partie de ces objectifs.

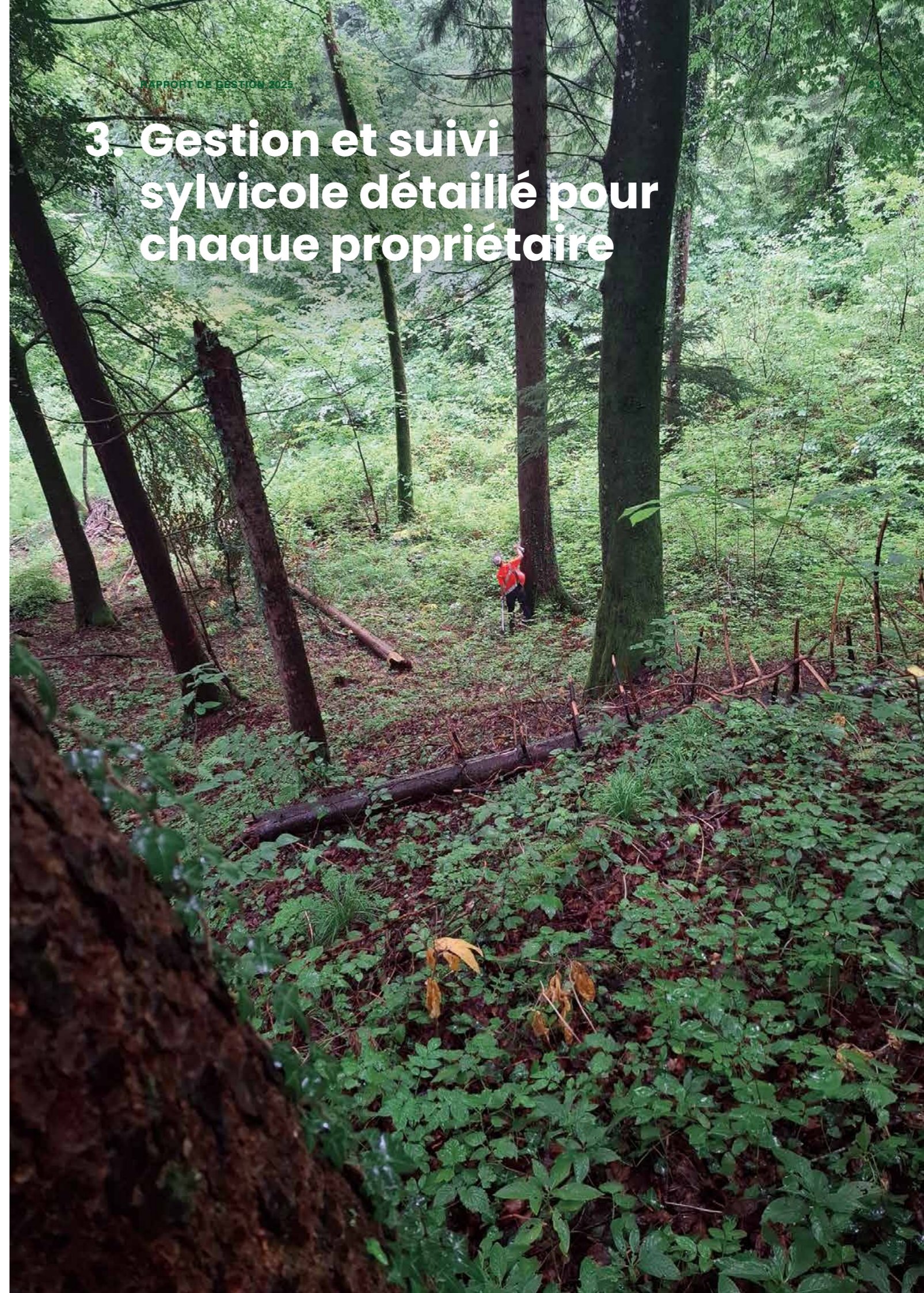
Quatre degrés d'intégration sont possibles selon la législation, avec à chaque fois un renforcement des compétences du groupement dans la gestion pratique des travaux forestiers d'un propriétaire. Comme expliqué plus haut, les statuts du groupement précisent le degré d'intégration des communes, qui est le degré 1 selon le règlement d'application de la loi forestière vaudoise du 18 décembre 2013.

Rétrospective météo 2025

L'année 2025 a été l'une des plus chaudes jamais enregistrées en Suisse, avec des températures moyennes largement supérieures aux normales climatologiques récentes (période de référence 1991-2020). Les mois de février, mars et avril ont été très secs, avec seulement 128 mm de précipitations, alors que la norme se situe à 244 mm.

Cette sécheresse printanière a conduit à une situation particulièrement tendue, en augmentant fortement le risque de feux de forêt. On se souviendra notamment d'un départ de feu aux Monts-de-Corsier le 12 avril 2025. Le mois de juin, quant à lui, a bénéficié de 309 heures d'ensoleillement, contre 230 heures selon la norme.

3. Gestion et suivi sylvicole détaillé pour chaque propriétaire



Blonay – Saint-Légier



La Commune de Blonay – Saint-Légier possède son propre service forestier doté en 2025, de neuf forestiers-bûcherons et de trois apprentis. Une étroite collaboration entre le garde forestier du Groupement et ce service est active durant toute l'année pour de nombreux projets, mais c'est dans la planification sylvicole et l'entretien des forêts que les échanges sont les plus importants. Les surfaces de coupes de bois, de soins culturaux, de plantations, les travaux liés aux dangers naturels, l'exploitation des chablis sont en principe déterminés par le garde forestier de triage par le biais des tâches étatiques, puis discutés et validés par le service forestier communal qui se charge de la conduite des travaux.

Le service forestier communal a, durant l'année 2025, effectué les coupes de bois martelées au cours de l'été. Au total, 3'383 m³ de bois ont été récoltés dans les secteurs suivants :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| ➤ Bois Dévin | ➤ Les Guedères |
| ➤ Arc-Boutan | ➤ Pautex |
| ➤ Parcours vita-Bendes | ➤ La Baillaz |
| ➤ Les Allamands | ➤ Les Bain de l'Alliaz |
| ➤ La Cape | |

Le long du parcours de la piste vita, en direction du nord, une importante coupe d'éclaircie et de mise en lumière a été réalisée sur une surface de plus de 7 hectares. Des soins culturaux ont été prodigués aux jeunes forêts dans les secteurs de Sainte-Hélène, des Allamands, du Bois Dévin et de Arc Boutan.

A noter également que le service forestier communal a réalisé d'importantes rénovations des infrastructures le long du parcours vita. Ainsi diverses passerelles et escaliers ont profité d'une cure de jouvence bienvenue.

2025 en résumé

0

Nombre de plants plantés

125

Volume de bois récolté coupe forcée en m³

546

Volume bois-énergie résineux vendu au GFV en m³

13.73

Surface de soins culturaux en hectares

153

Volume bois-énergie feuillus vendu au GFV en m³

481

Volume bois-énergie en branche vendu au GFV en m³

3'383

Volume de bois récolté gestion normale en m³

Rappel des chiffres-clés

645

Surface forestière publique en hectares

3'600 m³

Possibilité de coupe

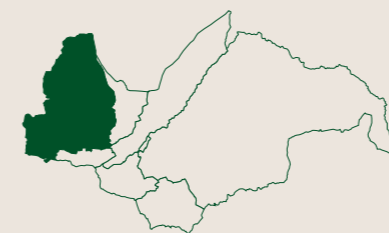
2021- 2035

Plan de gestion

12'597

Nombre d'habitants en 2025

Chardonne



Une coupe de bois au lieu-dit le « Sommet » a été réalisée par l'entreprise « Pasche » au mois de janvier sous d'excellentes conditions météo, beau et froid. 262 m³ de bois ont été récoltés.

Des travaux de sécurisation des parcours de randonnées à raquettes et du parcours vita selon les contrôles sécuritaires du mois de juillet 2024 ont été réalisés. 45 arbres jugés dangereux avaient été identifiés. Le contrôle sécuritaire du mois de juillet 2025 a exigé une deuxième intervention de sécurisation pour ces deux parcours, cette fois-ci pour 4 arbres. Il est également à relever que durant l'année 2025, les cheminements de « Ruz », « Poperaz » et « Rut » ont dû être fermés temporairement pour des risques de chutes d'arbres.

Du mois de mai au mois de septembre, plusieurs surfaces de jeunes forêts ont été soignées sur les parcelles 2916, 2747 et 2285. Certains soins avaient pour but le fauchage des plantations, d'autres le maintien d'un mélange adapté à la station et aux changements climatiques en cours. La surface totale traitée fut de plus de 7 hectares.

Fin octobre, la plantation de 20 bouleaux, 20 chênes sessiles, 20 merisiers, et 20 mélèzes par cellule sont venus enrichir le mélange de la parcelle 2916.

La parcelle n° 2553 d'un demi-hectare située sur le chemin de Bois-de-Ruz a été acquise par la commune durant l'année 2025.

Rappel des chiffres-clés

46.4

Surface forestière publique en hectares

400 m³

Possibilité de coupe

2021- 2035

Plan de gestion

3'384

Nombre d'habitants en 2025

2025 en résumé

80

Nombre de plants plantés

1

Volume de bois récolté coupe forcée en m³

125

Volume bois-énergie résineux vendu au GFV en m³

7.23

Surface de soins culturaux en hectares

55

Volume bois-énergie feuillus vendu au GFV en m³

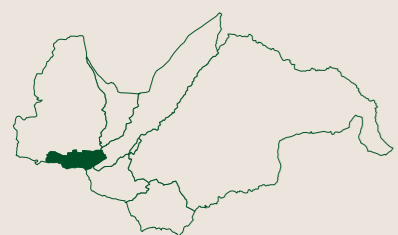
0

Volume bois-énergie en branche vendu au GFV en m³

309

Volume de bois récolté gestion normale en m³

Corseaux



Une coupe de bois planifiée depuis quelques années a été effectuée à l'aval du refuge de Mivy sur la parcelle n° 3530. Une partie du bois a ainsi pu être vendue au Groupement forestier comme bois énergie.

Rappel des chiffres-clés

0.7

Surface forestière publique en hectares

Au cas par cas

Possibilité de coupe

2021-2035

Plan de gestion

2'326

Nombre d'habitants en 2025

2025 en résumé

0

Nombre de plants plantés

0

Volume de bois récolté coupe forcée en m³

9

Volume bois-énergie résineux vendu au GFV en m³

0

Surface de soins culturaux en hectare

40

Volume bois-énergie feuillus vendu au GFV en m³

0

Volume bois-énergie en branche vendu au GFV en m³

58.4

Volume de bois récolté gestion normale en m³

Corsier-sur-Vevey



Pas de chantier forestier ordinaire en 2025 pour les forêts publiques de la Commune de Corsier-sur-Vevey. La taille de la propriété communale et la topographie des parcelles ne permet pas chaque année de réaliser des interventions. Quelques arbres se sont renversés sur le chemin du Milieu en provenance de la parcelle 416 et en amont de la Route des Chaux sur la parcelle 700.

Rappel des chiffres-clés

18.6

Surface forestière publique en hectares

150 m³

Possibilité de coupe

2021-2035

Plan de gestion

3'458

Nombre d'habitants en 2025

2025 en résumé

0

Nombre de plants plantés

0

Volume de bois récolté coupe forcée en m³

0

Volume bois-énergie résineux vendu au GFV en m³

0

Surface de soins culturaux en hectare

0

Volume bois-énergie feuillus vendu au GFV en m³

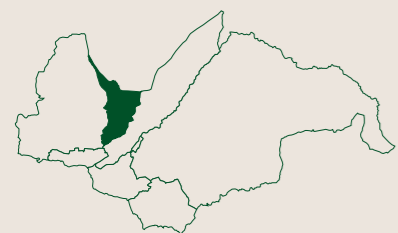
0

Volume bois-énergie en branche vendu au GFV en m³

0

Volume de bois récolté gestion normale en m³

Jongny



Martelée en 2024, une coupe de bois a été réalisée début mars sur la parcelle 310 au lieu-dit « Creux de Terre ». Cette récolte de gros bois avait pour objectifs sylvicoles la mise en lumière du sol pour favoriser le rajeunissement et la récolte de la valeur des épicéas.

Au début de l'automne un petit foyer d'épicéas bostrychés à l'amont du refuge de « Reule » a dû être traité. 29 m³ ont été coupés et débardés dans le but de préserver le reste du peuplement. La parcelle n° 118 proche du skate-park a dû faire l'objet d'une coupe sécuritaire avant la fin de l'année 2025. Quelques arbres menaçaient le parking, le trottoir, la route et le skate-park. Proche de la route des Barussels sur la parcelle n° 2949, un fauchage autour des plants mis en terre en 2023 a été réalisé dans le courant de l'été 2025. Au mois de novembre une petite éclaircie dans les bois de « Reule » a permis la fabrication de 20 stères de bois de feu en boule d'un mètre en prévision de la mise de bois de feu de l'automne 2026.

Rappel des chiffres-clés

15

Surface forestière publique en hectares

300 m³

Possibilité de coupe

2021-2035

Plan de gestion

1'917

Nombre d'habitants en 2024

2025 en résumé

0

Nombre de plants plantés

29

Volume de bois récolté coupe forcée en m³

52

Volume bois-énergie résineux vendu au GFV en m³

0.6

Surface de soins culturaux en hectares

0

Volume bois-énergie feuillus vendu au GFV en m³

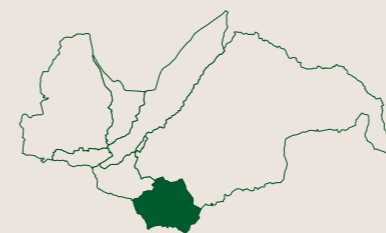
32

Volume bois-énergie en branche vendu au GFV en m³

82

Volume de bois récolté gestion normale en m³

La Tour-de-Peilz



L'année 2025 a été variée dans les forêts communales situées pour la plupart sur le territoire de Blonay – Saint-Légier. Trois coupes de bois ont été réalisées, aux lieux-dits « Grande Bonavau », « les Lyites » et « la Batraridière ». Les deux premières avaient pour objectif la récolte de bois de service, utile à la construction et la dernière était une éclaircie de jeune futaie où là la mise en lumière des tiges d'avenir constitue l'action principale. Au mois de juillet un petit foyer d'épicéa bostryché a été repéré le long de la lisière du pâturage de « Monbrion ». Ces arbres ont dû être coupés et sortis de la forêt pour éviter leur chute dans le pré. Cette intervention a nécessité l'engagement d'un hélicoptère pour 45 rotations.

Sur le territoire communal, le long du chemin de « Bérange », un gros chêne menaçant la route a malheureusement dû être coupé pour assurer la sécurité des usagers.

Plantés en 2022, aux « Lyites », de jeunes mélèzes et pins aroles ont bénéficié d'un fauchage de la végétation autour d'eux pour leur permettre une bonne croissance.

Rappel des chiffres-clés

102.8

Surface forestière publique en hectares

450 m³

Possibilité de coupe

2021-2035

Plan de gestion

13'053

Nombre d'habitants en 2025

2025 en résumé

0

Nombre de plants plantés

26

Volume de bois récolté coupe forcée en m³

57

Volume bois-énergie résineux vendu au GFV en m³

0.8

Surface de soins culturaux en hectares

5

Volume bois-énergie feuillus vendu au GFV en m³

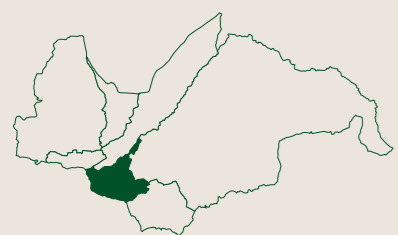
41

Volume bois-énergie en branche vendu au GFV en m³

397

Volume de bois récolté gestion normale en m³

Vevey



Les divers contrôles sécuritaires des infrastructures le long des boisés communaux ont engendré la coupe de 35.4 m³ de bois durant l'année 2025. Les conditions topographiques et techniques n'ont pas permis la récolte de l'ensemble de ce volume. Lors de ces contrôles, nous avons pu constater la bonne forme de la forêt des « Bosquets », une année après son important entretien. Peu de coupe mais de bons volumes de bois vendus principalement destiné aux chauffages à distance. Cette différence s'explique par le fait que les volumes de la coupe de bois des « Bosquets » ont été commercialisés en 2025. La parcelle se trouvant à l'aval des terrains de foot de la Veveyse a bénéficié de soins culturaux qui ont permis de renforcer la stabilité des tiges présentes et d'optimiser le mélange des essences en place.

Rappel des chiffres-clés

19.3

Surface forestière publique en hectares

150 m³

Possibilité de coupe

2021-2035

Plan de gestion

20'179

Nombre d'habitants en 2025

2025 en résumé

0

Nombre de plants plantés

35.4

Volume de bois récolté coupe forcée en m³

0

Volume bois-énergie résineux vendu au GFV en m³

0.5

Surface de soins culturaux en hectares

126

Volume bois-énergie feuillus vendu au GFV en m³

156

Volume bois-énergie en branche vendu au GFV en m³

0

Volume de bois récolté gestion normale en m³

Les faits marquants 2025 par fonction forestière

Protection contre les dangers naturels

La forêt protège les personnes et infrastructures contre les dangers naturels. Pour notre région, les dangers les plus fréquents sont les glissements de terrain, chutes de pierre, laves torrentielles et inondations. L'entretien durable des forêts protectrices permet de nombreuses économies à la collectivité car il permet d'éviter la construction d'ouvrages de protection extrêmement coûteux. 928 hectares de forêts protectrices sont répartis sur le triage forestier de la Veveyse, ce qui représente 50% de la surface totale des propriétés forestières. L'année a été, et heureusement, relativement calme en termes d'événements naturels exceptionnels. En comparaison de nos voisins européens, nous avons été préservés. A relever la tempête « Benjamin » du 23 octobre qui a occasionné quelques dégâts en forêt et le printemps très secs qui a conduit en partie au feu de forêt sur la Commune de Corsier-sur-Vevey. Les entretiens en forêts protectrices privées et publiques ne ralentissent pas. Les secteurs de la Baye-de-Clarens, du bassin de la Veveyse et les forêts situées à l'amont du village de Blonay ont profité de nombreux soins.

Production de la ressource bois

Le bois est une magnifique ressource naturelle renouvelable. Gérée selon les principes du développement durable depuis plus d'un siècle, ce matériau nous a toujours accompagné dans notre quotidien. Aujourd'hui, il nous permet, dans une utilisation raisonnée, de réduire notre empreinte carbone dans les domaines de la construction et de l'énergie. La récolte des bois est aussi la base d'une importante filière professionnelle régionale. Les demandes spécifiques des clients sont prises très au sérieux sur le triage forestier de la Veveyse, c'est ainsi qu'en 2025 dans les forêts de Blonay – Saint-Légier et la Tour-de-Peilz, quatre coupes de bois ont été réalisées selon le calendrier lunaire dans le but de livrer un produit de qualité et recherché par une scierie dans le Canton de Fribourg. A noter également que 700

m³ de bois d'excellente qualité ont été prélevés dans les hauteurs de Blonay – Saint-Légier en prévision de la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment scolaire de la commune.

Protection et maintien de la biodiversité

Nous avons la chance de bénéficier d'une biodiversité extraordinaire en forêt. Selon le rapport forestier 2025 de l'OFEV, 40% des espèces faunistiques et floristiques trouvent refuge en forêt. Conscients de cette richesse, nous avons à cœur de la préserver et de la renforcer sur l'ensemble du territoire. Le maintien des arbres habitats a constitué quelques actions pour la préservation des espèces durant cette année. La création d'un îlot de sénescence au lieu-dit « Bois Dévin » à Blonay – Saint-Légier sur une surface de 5.8 hectares vient compléter ces mesures dites « passives » en faveur du cycle naturel des forêts. Un très gros travail a également été conduit en collaboration avec le bureau Hintermann et Weber et la DGE-Forêt-Biodiversité pour l'identification de mesures « actives » dans le traitement des lisières et le maintien d'habitats rares sur l'ensemble du territoire du Groupement. Ces mesures devraient être réalisées en partie en 2026.

Accueil et services écosystémiques

L'accès à la forêt en Suisse est libre, c'est l'article 699 du code civil qui le précise. L'évolution démographique de la région et la diversification des activités en extérieur a fait progresser l'utilisation du milieu forestier dans les loisirs. On peut citer la randonnée, la course à pied, les trails, les jeux de pistes, les expositions, les sentiers didactiques, le yoga, le vélo, la cueillette, ou tout simplement se détendre. On note aussi une nette évolution des demandes dans les domaines de l'éducation avec la naissance, par exemple des « canapés forestiers ». Ces activités couplées à l'augmentation de la population exercent une certaine pression sur les massifs forestiers, il est important qu'elles soient coordonnées et en adéquation avec les autres fonctions forestières. Le fonds de soutien aux projets forestiers régionaux est un outil supplémentaire fourni par le Groupement forestier

de la Veveyse pour atteindre une haute qualité d'accueil en forêt tout en respectant les autres fonctions forestières. Le parcours nature sur la Commune de Chardonne a ainsi pu profiter d'un coup de pouce financier. Sa réalisation a pu débuter en 2025. L'inauguration est prévue pour la fin mai 2026. Autre sujet en lien avec l'accueil en forêt, dans la perspective de la sécurisation des infrastructures en forêt, de nombreux secteurs ont été contrôlés et ont bénéficié d'une sécurisation. C'est notamment le cas au « Bois de Ruz », au « Bois de Rut », le long du parcours raquettes au Mont-Pèlerin et le long du parcours de la piste vita à Chardonne. Des projets de canapés forestier sur les Communes de Blonay – Saint-Légier et la Tour-de-Peilz ont fait l'objet de discussions et la rénovation de la passerelle du marais des « Tenasses » est en cours d'étude. L'amélioration de l'accueil du public le long de la piste finlandaise de Vevey est également en cours de réflexion.

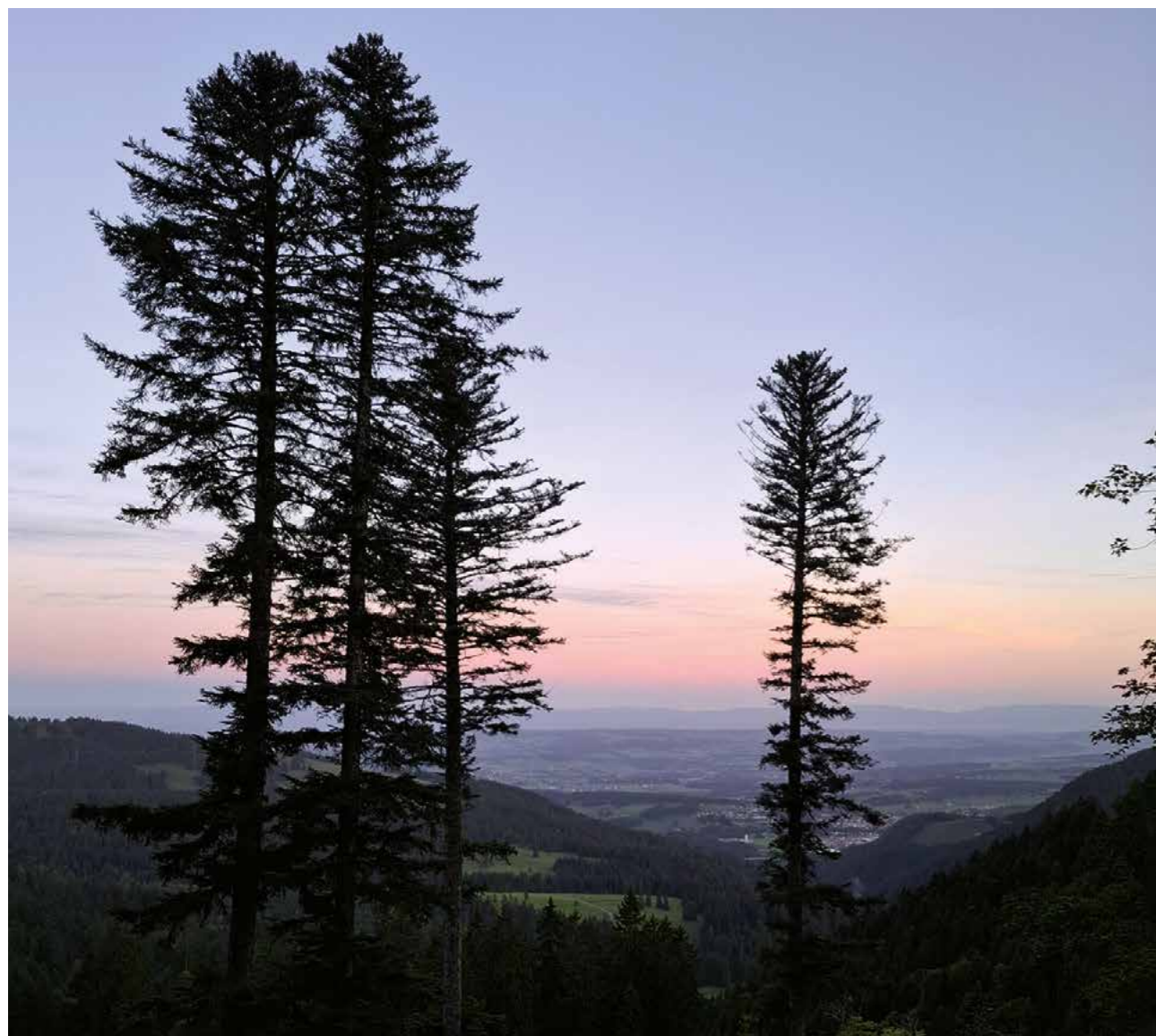


Photo: Vue début de journée depuis le chemin des Lytes

Glossaire

Arrondissement forestier

Découpage territorial déterminé par le département en charge des forêts. Chaque arrondissement est dirigé par un inspecteur des forêts qui est responsable de l'application de la législation forestière et de la politique forestière cantonale dans son arrondissement

BLOCAD

Chauffage à distance situé à Blonay

Bostryche

Insecte coléoptère ravageur des forêts d'épicéa

CAD

Chauffage à distance

CADVevey

Chauffage à distance situé à Vevey

Chabli

Arbre atteint par des parasites et/ou maladie
Ou arbre renversé par le vent ou la neige

Coupe forcée

Coupe de bois qui n'était pas prévue dans la gestion normale de la propriété forestière

DGE

Direction générale de l'environnement

Futaie

Forêt composée de grands arbres adultes

GFV

Groupement forestier de la Veveyse

Houppier

Partie sommitale d'un arbre composée de bois rond et de branches

La Forestière

Coopérative de propriétaires et exploitants forestiers qui regroupe 397 membres, dont le Groupement forestier de la Veveyse

LEGICAD

Chauffage à distance situé à Saint-Légier

OFEV

Office fédéral de l'environnement

Plaquette forestière

Matière obtenue après broyage des troncs ou des branches destinées à alimenter les chauffages à distance

Rémanents

Cimes et branchages utilisés dans la fabrication des plaquettes

SODEFOR

Société de développement forestier qui a le statut juridique d'une coopérative

Triage forestier

Chaque arrondissement forestier est subdivisé en triages forestiers. Le département, après consultation des communes, délimite les triages de façon à permettre une gestion rationnelle et durable des forêts qui les composent. Chaque triage est placé sous la responsabilité d'un garde forestier de triage



RÉDACTION :
Maxime Roth, garde forestier
Nicole Pointet, présidente

GRAPHISME : Plates-Bandes communication
IMPRESSION : Cavin-Baudat
PHOTOGRAPHIE : Pile de bois de service